


CALENDRIER *PREVISIONNEL* (*) DES RECRUTEMENTS EXTERNES 2018/2019

organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle


Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) sur le site : www.interieur.gouv.fr
à la rubrique « [Le ministère recrute](#) » en cliquant sur la filière souhaitée et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.


(*) Les dates sont susceptibles d'être modifiées – dernière mise à jour **11.12.2017**


CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires de la licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p><u>3^{ème} CONCOURS</u></p> <p>Ouvert aux candidats qui, à la date de clôture des inscriptions, justifient de l'exercice [définis au 3° de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984], durant au moins cinq années au total, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aura été simultané ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p><u>ATTACHES D'ADMINISTRATION</u></p> <p>INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION</p>	<p>Le recrutement et la formation s'effectuent par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA) installés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes. Pour tout renseignement concernant les concours interministériels d'accès aux IRA s'adresser au Ministère de l'action et des comptes publics 139 rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12</p>			<p>www.fonction-publique.gouv.fr</p>


CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<u>CONCOURS EXTERNE</u> Ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.	<u>ATTACHE D'ADMINISTRATION</u> (au titre de l'année 2018)	Ouverture des inscriptions 16 janvier 2018 Date limite de retrait des formulaires d'inscription 13 février 2018 (par voie électronique ou postale) Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 13 février 2018 (par voie électronique ou postale)	22 mars 2018	du 4 au 22 juin 2018	gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr gestionnaire10-concours@interieur.gouv.fr
B	<u>CONCOURS EXTERNE INTERMINISTERIEL</u> Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.	<u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</u> [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] (au titre de l'année 2018)	Ouverture des inscriptions du 6 février 2018 au 6 mars 2018 Informations sur le site internet du ministère de l'éducation nationale concours communs SACN externe et interne	25 avril 2018	du 12 au 15 juin 2018	PARIS - RIF : drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr
		----- concours en province : s'adresser aux préfetures de région	février 2018	25 avril 2018		----- CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines


CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>C</u>	CONCOURS EXTERNE Sans condition de diplôme	<u>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</u> [administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] (au titre de l'année 2018)	Ouverture des inscriptions 3 janvier 2018 Date limite de retrait des formulaires d'inscription 31 janvier 2018 (par voie électronique ou postale) Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 31 janvier 2018 (par voie électronique ou postale)	27 mars 2018	du 28 mai au 15 juin 2018	PARIS - RIF : gestionnaire2-concours@interieur.gouv.fr gestionnaire9-concours@interieur.gouv.fr ----- CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines
<u>C</u>	RECRUTEMENT SANS CONCOURS Sans condition de diplôme Le dossier de candidature devra comporter <i>le formulaire d'inscription</i> , une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés. Le candidat peut joindre à l'appui de son C.V. les justificatifs souhaités (certificats et contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation).	<u>ADJOINT ADMINISTRATIF</u> (au titre de l'année 2018)	pas de recrutement sans concours pour la région Ile-de-France recrutements en province : s'adresser aux préfectures de région			RECRUTEMENTS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes. Ils doivent en outre être titulaires du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité. Le permis de conduire de la catégorie B doit avoir été délivré depuis trois ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours. Ils ne doivent pas être inscrits sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire prononcées en application des dispositions du code de la route.</p>	<p align="center"><u>DELEGUE AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2018)</p>	<p align="center">Closes</p>	<p align="center">23 janvier 2018</p> <p>Date limite d'envoi de la Fiche de renseignements</p> <p align="center">4 avril 2018 <small>(par voie électronique et postale)</small></p>	<p align="center">du 23 avril au 17 mai 2018</p>	<p align="center">gestionnaire4-concours@interieur.gouv.fr</p>
<u>A</u>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes. Ils doivent en outre être titulaires du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité. Le permis de conduire de la catégorie B doit avoir été délivré depuis trois ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours. Ils ne doivent pas être inscrits sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire prononcées en application des dispositions du code de la route.</p>	<p align="center"><u>DELEGUE AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center">9 octobre 2018</p> <p>Date limite de retrait des formulaire d'inscription</p> <p align="center">9 novembre 2018 <small>(par voie électronique ou postale)</small></p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center">9 novembre 2018 <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p align="center">22 janvier 2019</p> <p>Date limite d'envoi de la Fiche de renseignements</p> <p align="center">20 mars 2019 <small>(par voie électronique et postale)</small></p>	<p align="center">du 8 au 19 avril 2019</p>	<p align="center">gestionnaire1-concours@interieur.gouv.fr</p> <p align="center">gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes. Les candidats doivent être âgés de vingt-trois ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours. Ils doivent en outre être titulaires du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité. Ils ne doivent pas être inscrits sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire prononcées en application des dispositions du code de la route.</p>	<p align="center"><u>INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE DE 3^{ème} CLASSE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2018)</p>	Closes	22 février 2018	du 9 au 31 mai 2018	gestionnaire7-concours@interieur.gouv.fr
B	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes. Les candidats doivent être âgés de vingt-trois ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours. Ils doivent en outre être titulaires du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité. Ils ne doivent pas être inscrits sur le fichier national des permis de conduire au titre des décisions de restriction de validité, de suspension, d'annulation, d'interdiction de délivrance de permis de conduire ou de changement de catégorie du permis de conduire prononcées en application des dispositions du code de la route.</p>	<p align="center"><u>INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE DE 3^{ème} CLASSE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 2 octobre 2018</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 31 octobre 2018 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 31 octobre 2018 (par voie électronique ou postale)</p>	19 février 2019	du 6 au 16 mai 2019	gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES</p> <p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <p>a) Soit d'un diplôme d'ingénieur, classé au niveau I, délivré par une école, un institut, une université ou un grand établissement habilités dans les conditions prévues à l'article L. 642-1 du code de l'éducation ;</p> <p>b) Soit d'un diplôme d'architecte ;</p> <p>c) Soit d'un diplôme universitaire de troisième cycle dans les domaines scientifiques, classé au niveau I, dans les domaines de compétence des ingénieurs des services techniques ;</p> <p>d) Soit de qualifications reconnues comme équivalentes à celles sanctionnées par l'un des diplômes mentionnés au a, b ou c, dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p>	<p><u>INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u> : immobilière, logistique (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p>(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 7 juin 2018</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 6 septembre 2018 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 6 septembre 2018 (par voie électronique ou postale)</p>	/	du 12 au 29 novembre 2018	<p>gestionnaire8-concours@interieur.gouv.fr</p> <p>gestionnaire15-concours@interieur.gouv.fr</p>
B	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p><u>CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u> : bâtiment, logistique, automobile, armement (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p>(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 20 février 2018</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 20 mars 2018 (par voie électronique et postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 20 mars 2018 (par voie électronique et postale)</p>	15 mai 2018	du 10 au 21 septembre 2018	<p>gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr</p> <p>gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
C	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP - BEP) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p>Les candidats à un emploi dans la spécialité « Conducteur de véhicules » doivent justifier de la possession des permis de conduire des catégories C, D et E ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis (diplôme professionnel de niveau IV ou V) en cours de validité.</p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</u></p> <p align="center">[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] <u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du concours</p> <p align="center">(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions du 6 février 2018 au 6 mars 2018</p> <p align="center">Informations sur le site internet de la Préfecture de Police</p> <p>concours Adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer externe et interne</p>	/	du 12 au 15 juin 2018	<p>PARIS - RIF : drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</p>
		<p>concours en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)</p>				
C	<p align="center"><u>RECRUTEMENT SANS CONCOURS</u></p> <p align="center">Sans condition de diplôme</p> <p>Le dossier de candidature devra comporter <i>le formulaire d'inscription</i>, une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés. Le candidat peut joindre à l'appui de son C.V. les justificatifs souhaités (certificats et contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation).</p> <p>Les candidats à un emploi dans la spécialité « Conducteur de véhicules » doivent justifier de la possession des permis de conduire des catégories A et B en cours de validité.</p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE</u></p> <p align="center">[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] <u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p> <p align="center">(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions du 6 février 2018 au 6 mars 2018</p> <p align="center">Informations sur le site internet de la Préfecture de Police</p> <p>RSC Adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer</p>	/	du 12 au 15 juin 2018	<p>PARIS - RIF : drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</p>
		<p>recrutements en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)</p>				

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme, classé au niveau I, dans le domaine des systèmes d'information et de communication ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p align="center"><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center">5 juin 2018</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center">2 octobre 2018 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center">2 octobre 2018 (par voie électronique ou postale)</p>	/	du 10 au 14 décembre 2018	<p>gestionnaire6-concours@interieur.gouv.fr</p> <p>gestionnaire13-concours@interieur.gouv.fr</p>
<u>B</u>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p align="center"><u>TECHNICIEN DE CLASSE NORMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center">16 janvier 2018</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center">16 février 2018 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center">16 février 2018 (par voie électronique ou postale)</p>	5 avril 2018	du 18 au 29 juin 2018	<p>gestionnaire1-concours@interieur.gouv.fr</p> <p>gestionnaire11-concours@interieur.gouv.fr</p>

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur
Sous-direction du recrutement et de la formation
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle
Section organisation des concours et examens professionnels
27 cours des Petites Ecuries
77185 LOGNES

INTERNET : www.interieur.gouv.fr (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

et/ou (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**
(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**
(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion
www.fncdg.fr

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France
www.emploi.fhf.fr

Agences régionales de santé
www.ars.sante.fr

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat

www.fonction-publique.gouv.fr/score